



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION

ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr/dgccrf

Paris, le 20 décembre 2012

La DGCCRF met en garde contre des éthylotests chimiques ou électroniques dangereux

Face aux risques d'introduction sur le marché d'éthylotests qui ne répondraient pas aux exigences réglementaires, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a diligenté une opération de contrôle de grande ampleur et ordonne le retrait du marché de plus de 400 000 produits non-conformes et dangereux.

Les éthylotests chimiques ou électroniques sont des appareils visant à donner au conducteur une information sur son degré d'imprégnation alcoolique afin de lui permettre de respecter la limite fixée par la loi et de ne pas mettre en danger sa vie ou celle des autres usagers de la route.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les conducteurs d'un véhicule terrestre à moteur ont l'obligation, conformément aux dispositions de l'article R. 234-7 du code de la route, d'être en possession d'un éthylotest non usagé répondant à des exigences précises. L'application des sanctions pour défaut de possession d'un éthylotest est prévue à compter du 1^{er} mars 2013.

L'opération a conduit les enquêteurs de la DGCCRF à intervenir dans 144 établissements de fabrication, d'importation ou de distribution, notamment des sites internet de vente en ligne, afin de vérifier que les éthylotests chimiques ou électroniques mis en vente présentent toute la fiabilité à laquelle les acheteurs peuvent légitimement s'attendre.

Sur 7 modèles d'éthylotests différents qui ont été prélevés et analysés, 4 ont été déclarés dangereux, que ce soit pour leur incapacité à détecter une alcoolémie positive ou en sous-évaluant la concentration réelle en alcool, présentant donc un danger pour la sécurité des usagers de la route dans la mesure où l'utilisateur pourrait croire à tort qu'il n'a pas dépassé la limite légale d'alcoolémie.

La DGCCRF a engagé des procédures contentieuses pour tromperie et procède à des retraits ainsi qu'à des rappels des appareils en cause.

Sur internet, les contrôles ont porté sur 74 sites et la DGCCRF a fait bloquer 181 annonces proposant des produits reconnus non-conformes et dangereux mis en vente par des professionnels ou non-professionnels (sur des sites dédiés à ce type d'offres entre particuliers).



Compte tenu des risques graves et immédiats d'accidents de la route qui pourraient être encourus par des consommateurs induits en erreur sur leur alcoolémie, la DGCCRF recommande en conséquence de ne pas acheter et de ne pas utiliser les éthylotests suivants :

Éthylotests chimiques :

ACON – MISSION BREATH ALCOHOL DETECTOR – Lots n° BAD2060044 - BAD2060056 - BAD2060049 - BAD2070080 - BAD2090030 et BAD2090031

Éthylotests électroniques :

DRIVE SAFETY - DIGITAL BREATH ALCOHOL TESTER réf. 6387

DRIVE SAFETY – BREATH ALCOHOL TESTER WITH TIMER / PERSONAL BREATH ALCOHOL TESTER CLOCK & TIMER / ALCOHOL BREATH TESTER KEYFOB (*même modèle pouvant être connu sous trois dénominations différentes selon les circuits de vente*)

DRIVE SAFETY - LED BREATH ALCOHOL TESTER ÉTHYLOTEST PORTE-CLÉ réf. 6360

Les opérations de contrôle vont se poursuivre et donneront lieu, en cas de dangerosité, à la publication des références non-conformes et dangereuses.

Contact presse DGCCRF Marie Taillard : tél : 01 44 97 23 91 - communication@dgccrf.finances.gouv.fr